



**Délibération du Conseil Municipal**  
N° 14-2018

L'an deux mil dix-huit et le quatorze avril à treize heures, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. Antoine VINCENTI.

**Présents** : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves.

Absent : MATTEI Estelle

Secrétaire de séance : POTENTINI Yves

**N°4) Vote des quatre taxes directes locales**

Le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le vote des quatre taxes directes locales.

Après examen et délibération le conseil municipal décide de maintenir les taux de l'année 2017 à savoir :

|                      |         |
|----------------------|---------|
| Taxe d'habitation    | 21.64 % |
| Foncier bâti         | 12.31 % |
| Foncier non bâti     | 96.29 % |
| Taxe professionnelle | 10.30 % |

Les conseillers municipaux.

Le Maire.

*(Handwritten signatures of the municipal council members)*



*(Handwritten signature of the Mayor)*